

Le procès et la condamnation de Jésus

Actes 3 :13-15, 17-20

Introduction

Nous avons ici, dans ce discours de Pierre, quelques semaines après la mort et la résurrection de Jésus, un regard « après l'événement » sur les heures terribles de la Passion. Ce regard rappelle le rôle joué par les Juifs et par les Romains quant à la condamnation de Jésus. Il évoque le procès de Jésus, les réticences de Pilate à condamner Jésus, la façon dont les Juifs, qui avaient été témoins des œuvres de Jésus, l'ont « renié ». Pierre souligne que les auteurs de ces actes et de ces décisions ne mesuraient pas la pleine portée de ce qu'ils faisaient : « Vous avez agi par ignorance, vous et vos chefs. » Il s'agit, probablement, de leur ignorance quant à la pleine identité de Jésus, celle qui apparaîtra dans toute sa lumière par sa résurrection. Paul dira, pareillement, que si les Juifs avaient connu la sagesse de Dieu, ils n'auraient pas crucifié le Seigneur de gloire (1 Co 2 :8). Ignorance, oui ! Mais à cause d'un aveuglement, coupable.

En face, l'apôtre souligne, dans la lumière de la résurrection, que tout cela n'est pas un accident. Au moyen de tout cet enchaînement, Dieu, lui, réalisait son plan. Un plan d'amour, de salut. Qui permet maintenant de se repentir, d'être pardonné, de pouvoir attendre des temps de rafraîchissement, par le renouvellement de toute chose qu'opérera Jésus ressuscité, lors de son retour. Le plan de Dieu s'accomplit, au moyen d'actes et de décisions injustes et souvent ignobles. Tout cela s'éclairera par la Résurrection, la victoire de Jésus sur la mort, qui manifestera Jésus comme le Saint, le Juste, le Prince de la Vie. Mais avant cette pleine lumière, la Passion de Jésus est un enchaînement chaotique, absolument épouvantable. C'est ce que nous allons suivre ce matin, en essayant de rendre compte des différents récits évangéliques de la Passion.

1. L'arrestation

Le moment marquant, où tout va basculer pour Jésus, est son arrestation. Jésus a quitté la chambre haute où il a partagé son dernier repas avec ses disciples, et annoncé sa mort. Il s'est rendu sur le mont des Oliviers, au Jardin de Getsémani. C'est là que Judas conduit jusqu'à Jésus une troupe pour l'arrêter. Cette arrestation est entièrement organisée par les Juifs. Elle est le fruit de leur arrangement avec Judas, suite à la décision du sanhédrin. Les Romains ne sont au courant de rien. Jean parle d'une « cohorte » qui accompagne Judas (Jn 18 :3) : cela désigne la garde affectée à la surveillance du temple. Il y a aussi des gardes et des serviteurs du grand-prêtre. Ils ont des torches, des lanternes et des armes.

Une fois arrêté, Jésus sera emporté dans une spirale où il semble être le jouet des hommes qui l'ont saisi. Un verbe dit bien cela, et il est employé par Jésus lui-même dans ses annonces de la Passion. Marc 9:31 « Le Fils de l'homme sera livré entre les mains des hommes; ils le feront mourir. » L'expression dit bien ce qu'elle veut dire : Jésus est au pouvoir des hommes, il est emporté au gré de leurs décisions. C'est une réalité que l'on constate, dans le récit de la Passion. Arrive un moment où Jésus ne s'appartient plus.

Mais le verbe est aussi employé dans une autre perspective. Pierre dira, en Actes 2, que Jésus a été livré « selon le dessein arrêté et selon la prescience de Dieu » (Actes 2:23). Ce chemin terrible, c'est Dieu lui-même qui l'a décidé, dans sa prescience et son plan librement choisi. Ce qui semble chaotique appartient donc à un projet, ferme, conduit par Dieu. C'est ce qui s'exprime, dans le récit de la Passion, par la prière de Jésus, qui précède juste son arrestation au jardin de Getsémani : Jésus, dans cette prière, fait sien la volonté du Père et accepte la « coupe » qu'il devra boire. Il est saisi d'angoisse tant l'ombre de cette coupe est effrayante. Mais il dit « oui » à la volonté du Père, qui n'est pas une volonté de faire souffrir son Fils, mais bien plutôt la volonté de sauver l'humanité. C'est à cela que Jésus dit « oui ». Il a déjà dit « oui » à cette même volonté en venant dans le monde, en s'incarnant. Il a redit ce « oui » à chaque pas d'engagement dans le monde. Il le redit juste avant d'être arrêté. Il n'est pas victime des événements. Il s'y engage. Paul dira : « Christ m'a aimé et s'est livré lui-même pour moi. » (Ga 2 :20) Dans le récit de la Passion, la prière de Getsémani nous dit cela. Jésus a choisi ce chemin, qui correspond à la volonté divine de sauver l'humanité, tout en sachant qu'il se livrait entre les mains des hommes.

Tous les récits de l'arrestation de Jésus mettent en lumière le côté paradoxal de l'événement. On arrête Jésus. Mais, très calmement, Jésus parle à ceux qui l'arrêtent, refuse l'usage de la force à Pierre qui veut le défendre, guérit le serviteur du grand prêtre à qui Pierre a coupé l'oreille. Sa force intérieure est étonnante. On voit là le fruit de la prière, le fruit de la consécration, du don total de soi, et les ressources particulières que le Seigneur sait donner lorsque l'on accomplit sa volonté.

Jean rapporte que lorsque les gardes sont venus vers Jésus, c'est lui qui est allé au-devant d'eux. « Qui cherchez-vous ? - Jésus de Nazareth ! - C'est moi ! » répond Jésus. Littéralement : « Moi, je suis ». Parole à double sens, par laquelle Jésus se désigne, mais qui évoque aussi le nom de Dieu, « Je suis » (cf Jn 8 :58 : « Avant qu'Abraham fut, je suis. ») Jean rapporte qu'à ces mots, il y a eu un mouvement de recul de ceux qui venaient l'arrêter, et que plusieurs sont tombés à terre.

Tout cela montre que, si Jésus est emporté, c'est qu'il se laisse emporter. Il choisit, en toute connaissance de cause, « d'être livré ». Luc nous rapporte une autre parole de Jésus, qui montre qu'il sait à quoi il se livre et s'expose : « C'est ici votre heure et le pouvoir des Ténèbres. » (Lc 22 :53). Jésus accepte d'être la cible de toute l'action du pouvoir des Ténèbres, parce qu'il sait que son Père est souverain. Le salut s'opérera envers et contre le déchaînement de toutes les forces du mal contre le Seigneur et contre son Oint. C'est ainsi qu'il « dépouillera les dominations et les autorités, et les livrera publiquement en spectacle, en triomphant d'elles par la croix. » (Col 2 :15).

2. La situation et ses contraintes

Jésus est arrêté. Mais les chefs religieux juifs tiennent absolument à agir dans la légalité, ou au moins avec toutes les apparences de la légalité. Ils veulent se débarrasser de Jésus. Mais pas n'importe comment ! Ils veulent que Jésus soit condamné. Légalement condamné. Par les autorités compétentes. Il ne s'agit pas de faire de Jésus un martyr. On va donc lui faire un procès.

La situation est complexe, et le temps est court. Jésus est arrêté dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit. Vendredi, c'est la préparation de la Pâque. À 15h, on commencera à immoler les agneaux du repas de Pâque, au Temple. Vendredi soir, toute la vie doit s'arrêter : c'est à la fois « shabbat » et « Pâque ». Si on veut se débarrasser de Jésus, il faut que tout soit terminé vendredi à 18h. Le temps est court. On n'a même pas 24h !

Et la situation est compliquée. Les Juifs peuvent condamner Jésus, par le sanhédrin. Mais ils ne peuvent pas appliquer eux-mêmes une condamnation à mort. C'est le « domaine réservé » des Romains. Ce sont eux qui dominent la Judée. Les Romains sont prêts à laisser les basses œuvres aux tribunaux juifs. Mais ils se réservent le dernier mot dans les affaires de condamnation à mort. Histoire de montrer qui détient le pouvoir suprême. Histoire, aussi, de se garantir quelques

marges de manœuvre. Cette situation de supériorité permet de jouer sur deux tableaux : soit rendre redevables les autorités juives en leur faisant quelque faveur ; soit les « casser » lorsqu'on veut montrer sa supériorité.

Autre complexité : les motifs qui permettent une condamnation à mort ne sont pas les mêmes pour les Juifs et les Romains. Les Juifs peuvent condamner quelqu'un à mort pour blasphème. Mais ce motif religieux n'est absolument pas accepté par les Romains. Il faut donc trouver un type d'accusation acceptable par les Romains pour faire valider une condamnation.

Les choses doivent aller très vite.

- Les Juifs vont donc utiliser la nuit pour leur propre procès. Avec une difficulté : légalement, un procès ne peut pas avoir lieu de nuit. La justice se rend en plein jour, dans la lumière ! Il faudra trouver une solution à cela.
- Il faudra ensuite forcer les choses pour que Jésus soit jugé par les Romains en toute première audience. Heureusement pour eux, c'est à 6h du matin que commencent les audiences romaines. Et il y a une session, avec des condamnations prévues, ce jour de Pâque, lors de la fête : les Romains profitent de la présence des foules de pèlerins pour affirmer ainsi leur pouvoir ! Si Jésus est condamné le matin, la sentence peut être exécutée dès midi. Mais il faut le faire « passer en force », imposer son cas comme prioritaire.
- Dans le déroulement des choses, un élément va encore compliquer la situation : Pilate cherchera à manœuvrer les Juifs en envoyant Jésus chez Hérode. Pour les Juifs, c'est le grain de sable qui faillira faire tout capoter.
- Si on peut ajouter un élément, pour les principaux responsables religieux Juifs, ils doivent être en fonction, au Temple, à 15h, pour présider en grande pompe le début de la fête de Pâque.

On ne va pas plaindre les chefs des Juifs. Par contre, pour Jésus, cela voudra dire qu'à partir de son arrestation, il sera emporté, ballotté, de l'un à l'autre. Le fils de l'homme sera « livré » entre les mains des hommes (Mc 9 :31). Le mot n'est pas trop fort. Jésus s'appartiendra de moins en moins... et ceci d'autant plus que la violence va s'installer, croissante, au fur et à mesure de l'avancée des choses.

3. Les procédures nocturnes

Si on considère l'ensemble des récits, il n'y a pas moins de 6 audiences différentes de Jésus sur l'ensemble de ce que l'on peut appeler son « procès ». Trois audiences devant les autorités religieuses juives, de minuit à six heures du matin. Trois audiences pour le « procès romain », entre 6h et avant midi.

31. Les récits

Les récits des évangiles ne sont pas faciles à harmoniser, car chacun sélectionné l'un ou l'autre épisode comme l'épisode significatif.

Pour les procédures juives, voilà la situation :

- Marc décrit un procès pendant la nuit, en présence du grand prêtre qui l'interroge, en présence de tous les principaux sacrificateurs, les anciens et les scribes (14 :53-65). Cet interrogatoire est suivi d'outrages (14 :65). Puis, « dès le matin », rencontre des mêmes avec tout le sanhédrin (15 :1). Le reniement de Pierre est raconté en parallèle. Même schéma chez Matthieu.
- Luc, lui, mentionne que Jésus est conduit chez le souverain sacrificateur, raconte le reniement de Pierre, mais ne décrit pas d'interrogatoire nocturne. Il mentionne les outrages faits à Jésus. Par contre, il décrit une rencontre au matin (23 :66), équivalente à la 2^e de Mt et Mc, mais dans laquelle il place le contenu de la séance de nuit de Mt et Mc.

- Jean, lui, décrit un interrogatoire devant Hanne (beau-père de Caïphe le grand prêtre, précédent grand prêtre). Il est différent de tout ce que l'on trouve chez les Synoptiques. Puis il mentionne que Jésus est envoyé chez Caïphe, mais sans rien dire de ce qui se passe alors. Le reniement de Pierre chevauche les deux événements.

Certains disent qu'on ne peut pas harmoniser une telle diversité. En effet, c'est difficile à harmoniser si on lit le texte comme si chacun nous disait : « Voici le déroulement précis et complet des choses. » Dans ce cas, les récits s'excluent. Par contre, si chacun nous donne « un flash représentatif » de ce qui s'est passé, alors on peut reconstituer les événements par addition, et arriver à un schéma acceptable.

32. La reconstitution des événements

C'est ce que je vous propose. Cela donne le schéma suivant :

- Jésus arrêté autour de minuit.
- Il est d'abord emmené chez Hanne, le beau-père de Caïphe (Jean). Pierre et Jean le suivent. Hanne est le doyen du sanhédrin. Il a été déposé 15 ans plus tôt, par les Romains au profit de son gendre. Mais il en impose par son autorité morale. Hanne l'interroge sur son enseignement et ses disciples. Jésus lui répond qu'il a toujours agi ouvertement, et qu'il n'a rien d'autre à dire. On le frappe, jugeant sa réponse insolente. Pierre, dans la cour, commence à renier Jésus.
- Hanne habite dans une aile du grand palais pontifical. Un peu plus loin, dans une autre aile, se trouve la salle où le sanhédrin se réunit, sous la direction de Caïphe. Jésus, après avoir été chez Hanne, est emmené chez Caïphe. Là, se déroule un interrogatoire, avec des faux témoins, qui se contredisent, et qui finalement essaient de dire que Jésus a parlé contre le temple. Jésus ne dit rien. Finalement, le grand prêtre demande à Jésus de lui dire clairement s'il est le Messie. Jésus répond à partir de l'Écriture. Dans un geste de mise en scène, Caïphe déchire ses vêtements et accuse Jésus de blasphémer. Tous disent : « il mérite la mort ». Problème : c'est la nuit. La sentence ne peut pas être prononcée de nuit. Il faut attendre le jour.
- On livre donc Jésus aux gardes et aux serviteurs. Ils emmènent Jésus dans un autre endroit du palais. C'est probablement à ce moment que le regard de Jésus croise celui de Pierre, qui vient de le renier pour la troisième fois (Lc 23 :61). Le coq vient de chanter. Il est environ trois heures du matin.
- Les serviteurs et les gardes se livrent à des petits jeux contre Jésus. Ils lui voilent le visage, le frappent, lui disent de deviner qui l'a frappé. Ils ridiculisent ainsi celui qui s'est prétendu le « Messie ». Mais la violence s'installe. Et l'insécurité pour Jésus : les coups de poing, les gifles, peuvent venir de n'importe où, n'importe quand. Quand on entre dans ces schémas, tout s'enchaîne, et la violence collective s'affranchit rapidement des limites.
- Cette séance a pu durer deux bonnes heures. Pendant ce temps, on a fait venir, en séance spéciale, le sanhédrin tout entier. Vers 5 heures du matin, procède à une séance rapide, qui reprend les éléments de la séance de la nuit et les entérine. Il fait jour. C'est légal. C'est cela qui compte. On peut aller chez Pilate pour l'étape suivante. Mt et Mc nous font bien comprendre que la séance est expéditive.

On a là un schéma qui se tient, avec une unité de lieu et de temps. Il y a des irrégularités, d'un point de vue légal¹. Certains contestent donc ce schéma.² La réponse qu'on peut donner est qu'on a cherché à donner, autant que possible, l'impression de la légalité, une façade de légalité. Tout en bafouant certaines règles, car il fallait faire vite.

33. L'attitude de Jésus

Quelle est l'attitude de Jésus durant ces comparutions nocturnes. On peut en discerner trois.

- Devant les accusations mensongères, il se tait. Il laisse les faux-témoins se discréditer eux-mêmes.
- A Hanne, qui le questionne sur son enseignement et ses disciples, Jésus oppose une fin de non-recevoir. « J'ai parlé ouvertement... » Il ne se laisse pas impressionner par l'homme, son statut, son autorité. Cela lui vaut d'être frappé.³
- Devant Caïphe, Jésus d'abord se tait. Caïphe lui demande, alors, directement : « Es-tu le Messie, le Fils du Béni ? » Jésus répond par l'Écriture. « Vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite du Tout-Puissant et venant avec les nuées du ciel. » (Mc 14 : 62). Jésus fait ici la synthèse de deux textes messianiques les plus forts sur la dimension céleste et divine du Messie. Le premier est Dn 7 : 13-14, où Daniel voit dans une vision « quelqu'un comme un Fils d'homme » qui « vient sur les nuées du ciel » et qui reçoit un royaume éternel et universel. Jésus, jusqu'ici, a beaucoup utilisé le titre « le fils de l'homme » pour parler de lui-même. C'est une appellation qui peut juste dire un homme, vrai de vrai. Mais ici, Jésus : « Vous verrez ce fils de l'homme dans sa pleine dimension, sa dimension céleste. » Celle dont parle Daniel.

Pour enfoncer le clou, Jésus ajoute : Vous verrez le Fils de l'homme « assis à la droite du Tout-Puissant. » Là, il s'agit d'une reprise du Ps 110, que Jésus aimait citer. Un psaume messianique, qui dit clairement que le Messie a un statut divin. Le début dit : « Le Seigneur (= Dieu) dit à « mon Seigneur » (Messie) : « Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de tous mes ennemis ton marchepied. » C'est très fort : David appelle le Messie « mon Seigneur » ; et le Messie est « assis à la droite de Dieu », en position divine, pour recevoir la domination sur tous les ennemis de Dieu.

Jésus, habilement, unit ces deux textes : « Vous verrez le Fils de l'homme – assis à la droite du Tout Puissant – et venir sur les nuées. » Il répond par les deux textes qui disent le statut divin et céleste du Messie. C'est ainsi qu'il se dit le « Messie ». C'est donc très clair, mais très au-dessus de tout ce qu'entendait Caïphe ! On a là une conscience messianique radicalement différente. Mais en même temps, il faut le relever, une affirmation de l'espérance profonde qui habitait Jésus, plongé au cœur de sa passion : « Vous verrez le Fils de l'homme à la droite de Dieu et venant sur les nuées. » Il parle, avant sa mort, de son exaltation et de son retour. Il faut donc relever cette confession messianique forte de Jésus devant Caïphe et une partie du sanhédrin.

Au terme de la nuit, le sanhédrin accuse donc Jésus de blasphème et le condamne à mort. Le motif de condamnation est religieux, et c'est important pour le Sanhédrin. Avec toute son autorité, il veut discréditer Jésus face au peuple, sur le terrain religieux.

Cette accusation, cependant, ne fonctionne absolument pas par rapport aux Romains. S'ils veulent obtenir la condamnation effective de Jésus, il faut donc présenter à Pilate un autre chef

¹ Un procès ne pouvait pas avoir lieu un jour de fête, ou une veille de fête. On n'avait pas le droit d'exécuter quelqu'un le même jour où il avait été condamné. Cf France, *Un portrait de Jésus le Christ*, 137, notes.

² Ainsi, Christian Petitfils pense qu'il n'y a eu qu'une séance expéditive chez Hanne, mais pas de procès devant le sanhédrin. Cf *Jésus*, 317-320.

³ Petitfils, qui estime le suaire de Turin comme une pièce à conviction authentique, postule un coup de bâton, dont la trace serait discernable. *Jésus*, 315.

d'accusation. C'est ce qu'ils vont faire, en accusant Jésus d'être dangereux politiquement. Ils l'accusent de se prétendre « Roi des Juifs »⁴. Et ils le présentent comme « soulevant le peuple » (Lc 23 :5), comme « entraînant le peuple à la révolte ».

4. Le procès romain

Comment comprendre ce procès romain, et ce qui s'est passé ? Je voudrais faire quelques remarques.⁵

41. Des échanges en privé

L'Évangile de Jean nous rapporte certains dialogues entre Pilate et Jésus, qui ne se sont pas passés en public, mais en privé. C'est conforme aux procédures romaines : le magistrat interrogeait d'abord en privé les accusés pour éviter les pressions ; la suite du jugement sera publique.⁶

Comment a-t-on pu savoir ce qui s'est dit ? Certains ont affirmé que Jean était une reconstruction fictive du dialogue, puisqu'il n'y avait pas de témoin. C'est oublier deux choses. (i) Il y avait des interprètes : Jésus et Pilate ont parlé en grec, car Jésus savait le Grec. Mais ce n'était pas le cas des autres inculpés, moins cultivés que Jésus. Par ses interprètes, il a été possible de savoir ce qui s'est dit. (ii) Il y avait aussi des archives. C'est l'argument des premiers chrétiens (Justin Martyr parle des « Actes » de Ponce Pilate)⁷. Par ces deux biais, il était possible de savoir ce qui s'est dit lors de l'instruction privée de Pilate.

42. Pilate

Que savons-nous de Pilate ?

Pilate doit sa « notoriété » dans l'Histoire au procès de Jésus : le monde connaît ce petit préfet de Judée, sous lequel « *Jésus a souffert* » (Symbole des Apôtres), alors qu'il a oublié le nom de certains empereurs romains ! Nous nous faisons, en lisant le récit des Évangiles, une image de cet homme, avec ses hésitations, sa « bonne volonté » à l'égard de Jésus, et finalement sa lâcheté lorsqu'il cède et se « *lave les mains* » du sort de Jésus. Il n'est pas certain qu'elle corresponde à la réalité, en tous points.

Les historiens juifs anciens (Flavius Josèphe, Philon d'Alexandrie) l'ont décrit comme un homme dur, méprisant, cruel, connu pour ses abus de pouvoir, ses exécutions sommaires, sa haine des Juifs. Aujourd'hui, on nuance un peu ce tableau. Christian Petitfils : « Pilate était un administrateur brutal, zélé serviteur de l'empereur, ferme sur les consignes, sans états d'âme, mais nullement un monstre assoiffé de sang. » Il croyait, certes, beaucoup plus à la méthode forte qu'à la persuasion pour maintenir l'ordre : quelques bonnes exécutions valaient bien des négociations. Mais il savait aussi s'appuyer sur l'aristocratie juive pour gouverner : avec Caïphe, précisément, il entretenait une longue complicité, tout en cherchant à l'instrumentaliser. Mais c'était quelqu'un de raide et de maladroit. Il n'était pas du tout sensible à la mentalité des populations dont il avait la charge.

⁴ Les synoptiques le disent explicitement. Jean le laisse entendre, indirectement : la discussion entre Pilate et Jésus tourne autour de la question de la royauté ; on outrage Jésus en tant que « roi des Juifs » ; Pilate appelle Jésus « votre roi » ; et il y a le « titulum » et son inscription.

⁵ Je suis ici extrêmement redevable à Christian Petitfils qui apporte énormément d'éclairages sur le procès romain. *Jésus*, 325-363.

⁶ Petitfils, *Jésus*, 339

⁷ *Dictionary of Jesus & the Gospels* (IVP), art "Trial of Jesus", 842.

Un exemple : peu près sa prise de fonction, il avait fait entrer ses troupes, de nuit, dans Jérusalem avec des étendards sur lesquels figurait l'image de l'empereur. C'était inconcevable pour les Juifs car ces enseignes avaient un caractère religieux. Ses prédécesseurs avaient veillé à ôter les portraits des étendards de la troupe. Lui n'a pas eu ce respect. Pendant cinq jours, des Judéens sont allés protester devant sa résidence à Césarée. Pilate n'a pas cédé, par peur d'une réaction de l'empereur. Le 6^e jour, il a fait intervenir l'armée. Les manifestants se couchent par terre, prêts à mourir. Devant ce bain de sang, Pilate recule. On voit là un « *curieux mélange de provocation, d'indécision, d'entêtement et finalement de faiblesse* ». ⁸

Un autre élément de contexte historique doit être mentionné pour éclairer son attitude lors du procès de Jésus. Deux ans plus tôt, en 31, l'empereur Tibère avait fait exécuter un personnage qui avait été son ami et son bras droit, Séjan. Il avait vu clair, à temps, car Séjan, sous couvert d'amitié, cherchait à le renverser. Du coup, il y avait eu une grosse épuration dans l'Empire : remplacement de tous les fonctionnaires liés à Séjan, ou placés par lui. Autre changement : la politique à l'égard des Juifs. Séjan les avait persécutés, Tibère veille à améliorer leur situation, et demandant aux gouverneurs de respecter leurs coutumes. Du coup, pour Pilate, c'est la fin des provocations à l'égard des Juifs. Tactiquement, il cherche à se faire bien voir de l'empereur. Il en fait trop : il installe dans son palais, à Jérusalem, des boucliers d'or, avec son nom et celui de l'empereur. Il n'y a pas d'image, juste les noms. Mais c'est trop ! On est côté du temple ! Du coup, une délégation, conduite par quatre membres de la famille d'Hérode, vient protester auprès de Pilate, au nom des engagements de l'Empereur. Ils menacent d'envoyer une délégation à Rome. Pilate est coincé : il ne veut pas se déjuger, mais il y a danger. Il regrette son geste, tout en gardant les boucliers. Du coup, les hérodiens envoient à Tibère, non pas une plainte contre Pilate, mais une humble supplication. Pilate reçoit en retour un blâme de l'empereur, qui lui demande d'enlever les boucliers de son palais. Ces événements venaient de se produire, il y a quelques mois, quand on amène Jésus à Pilate.

43. Le procès

Comment se déroule le procès ?

431. L'ENTRÉE EN MATIÈRE

Caïphe et sa délégation présentent Jésus à Pilate, dès 6 heures du matin, le vendredi. Ils refusent d'entrer chez lui, pour ne pas se souiller pour la Pâque qui aura lieu dans quelques heures. Pilate s'avance donc sur l'estrade extérieure qui était installée pour les jugements. Les premiers échanges disent le rapport de force. « *Pourquoi me l'amenez-vous ? – S'il n'avait pas fait de mal, nous ne te l'amènerions pas ! – Mais jugez-le selon votre Loi !* » Pilate sait que, si on lui amène Jésus, c'est qu'on a besoin de son jugement. Il saisit l'occasion pour leur rappeler les limites de leur pouvoir. Ils sont obligés de reconnaître qu'ils n'ont pas le droit de condamner quelqu'un à mort. Bilan : Avantage Pilate !

Les chefs juifs doivent donc préciser leur accusation. Luc nous donne la version la plus complète (23 :2) : « *Nous avons trouvé cet homme qui incitait notre nation à la révolte, empêchant de payer l'impôt à César et en se disant lui-même Messie, Roi.* » Ils transforment l'affirmation de Jésus d'être le Messie, dans un sens spirituel, en une version « laïcisée » et politique. Ils cachent leurs mobiles religieux et personnels derrière une accusation politique. Dès lors, tout va tourner autour de cette question de la royauté : Jésus veut-il restaurer la royauté à Jérusalem ?

432. L'INTERROGATOIRE PRIVÉ

⁸ B.C. McGing, cité in Petitfils, 330

Pilate fait donc entrer Jésus pour un interrogatoire privé, selon la procédure romaine. Apparemment, Pilate n'a pas entendu parler de Jésus auparavant : cela montre son peu d'intérêt pour les questions religieuses. Du but en blanc, Pilate demande à Jésus : « Es-tu le roi des Juifs ? » Jésus répond mystérieusement, et parle de sa royauté, mais d'une royauté qui n'est « pas de ce monde » (Jn 18 :36). Pilate : « Tu es donc roi ? » Jésus : « Tu le dis, je suis roi. Et je suis venu dans ce monde pour rendre témoignage à la vérité. » Il est clair qu'il ne s'agit pas d'une question politique. Jésus parle de « venir dans ce monde », de « rendre témoignage à la vérité ». Pilate comprend que, sous couvert d'une accusation politique, on lui soumet une question religieuse. C'est probablement avec un ton de dédain qu'il dit : « Mais qu'est-ce que la vérité ! »

Jésus a rendu témoignage à Pilate : il a fait une « belle confession » devant lui. Cela restera un modèle pour les chrétiens (1 Tm 6 :13). Mais pour Pilate, la cause est entendue : il a percé le stratagème des chefs juifs. Il comprend qu'Hanne et Caïphe se sont moqués de lui et lui ont soumis une affaire religieuse, un « illuminé », dont il n'a pas à s'occuper. Il ne veut pas leur céder. Il tient tête aux chefs juifs : « Je ne trouve rien à lui reprocher. » Ce n'est pas tellement Jésus qui lui importe, c'est le rapport de force qui compte.

433. LE RECOURS À HÉRODE

Alors, nous dit Luc, les principaux sacrificateurs accusent de plus belle. Ils parlent de soulèvement en Judée, en Galilée (Lc 23 :5). Galilée ? Cet homme est Galiléen ? Qu'on l'envoie à Hérode, qui est là, à Jérusalem. Le geste est habile. Pilate s'affirme face aux chefs des Juifs : on imagine leur impatience ! Il ne perd pas son autorité, il demande un « avis complémentaire » à Hérode. Hérode, l'ami de Tibère, saura apprécier ce geste diplomatique. Pilate, quant à lui, peut traiter les autres affaires qui l'attendent.

Les soldats conduisent donc Jésus chez Hérode. Les principaux sacrificateurs suivent. Cette fois-ci, ils ne font pas dans le détail : ils entrent chez Hérode. Ils accusent Jésus, violemment. Hérode, le meurtrier de J.Baptiste, jubile de cette entrevue. Cela fait si longtemps qu'il attendait cela. Et là, Jésus est prisonnier, à sa disposition. Il questionne, espère un miracle, une démonstration de puissance de Jésus, juste pour lui. Mais Jésus se tait. Pas un mot. Pas un geste.

Vexé, Hérode se venge. Avec ses gardes, il se moque de Jésus, le traite par le mépris, l'habille d'un pseudo vêtement royal, et le renvoie à Pilate. Le message : « Cet homme n'est qu'un prétendu roi, un fantoche qui ne menace personne. » Hérode confirme implicitement l'avis de Pilate. Il apprécie d'avoir été consulté, et rend la politesse à Pilate en lui renvoyant Jésus. Tout cela sur le dos des chefs religieux juifs, qui ne sont pas écoutés. Désormais, le mauvais souvenir de l'affaire des boucliers est effacé. « Ce jour-là, Pilate et Hérode devinrent amis, d'ennemis qu'ils étaient auparavant. » (Lc 23 :12). Ni Jésus, ni les chefs juifs ne sont considérés dans l'affaire. Mais avec Hérode, la ligne du mépris pour Jésus s'accroît.

434. BARRABAS

Voilà de nouveau Jésus devant Pilate. Pilate a certainement continué ses audiences. Une idée lui est venue : proposer aux chefs des Juifs un échange improbable. Jésus contre un brigand notoire, dont la condamnation est déjà écrite. C'est une coutume, locale, qu'une grâce soit prononcée lors de la fête de Pâques. Pilate va s'en servir pour obtenir la libération de Jésus. Mais son souci est, certainement, beaucoup plus le rapport de forces avec les chefs juifs que le souci de Jésus lui-même. La suite le montrera.

Pendant le temps du passage chez Hérode, les chefs religieux et leurs complices ont rameuté du monde. Une foule est là, bien encadrée. Elle n'est probablement pas composée des pèlerins venue de Galilée, qui avaient acclamé Jésus lors de son entrée triomphale. Ils sont dispersés dans les villages et sur les collines. Ce sont des gens montés de la ville basse, des quartiers populaires. Manœuvrés par les chefs religieux, ils scandent qu'ils veulent la libération de Barrabas, un voyou, un émeutier, un meurtrier (Lc 23 :19).

435. LA SENTENCE ET LA FLAGELLATION À LA ROMAINE

Pilate accède donc à leur demande concernant Barrabas. Mais il continue de faire de la résistance : il opte pour une autre formule, faire fouetter Jésus par ses gardes, pour ensuite le libérer. On a ici une petite hésitation sur ce qui s'est passé. Jean nous dit que Pilate, après avoir libéré Barrabas, prend Jésus pour le faire fouetter (19 :1). La négociation continue avec les chefs des Juifs sur la libération de Jésus après qu'il ait été fouetté. Les synoptiques mentionnent la flagellation après la condamnation. Il est possible que, dans une volonté de concision, ils aient ramassé le récit, et que Jean nous donne la séquence plus précise.

La flagellation à la romaine est une peine atroce. Les fouets étaient composés de deux lanières en cuir, avec en leur extrémité, des petites billes métalliques comme des haltères, d'environ 20g chacune. Elles entraient dans les chairs. On parlait de gens fouettés jusqu'à l'os.

Le Deutéronome avait interdit d'aller au-delà de 40 coups. On s'arrêtait à 39. Les fouets juifs avaient souvent trois lanières, mais sans billes aux extrémités. Parfois on se contentait donc de 13 coups. Paul a été flagellé ainsi, 5 fois.

Le supplice à la romaine était autre chose. On ne limitait pas les coups. Ils étaient bien plus meurtriers. Le supplice de Jésus a dû être absolument atroce. On sait que, quand quelqu'un était condamné à la crucifixion, il subissait 20 coups de fouet, pour l'affaiblir. Mais si Jésus a été fouetté avant, dans l'optique que cela puisse remplacer la crucifixion, il a dû subir bien plus. C'est ce qui semble voir eu lieu, car Jésus est dans un état de bien plus grand épuisement que ses compagnons crucifiés. Ceux qui ont vu le film « La Passion », de Mel Gibson, ont une idée de ce qu'a pu être ce déchaînement contre Jésus. Les soldats étaient recrutés parmi les non-juifs de Palestine, ils détestaient les Juifs. Ils n'ont pas modéré leurs ardeurs.

436. ECCE HOMO !

On revêt Jésus, après le supplice, d'un manteau de pourpre et d'une couronne d'épines. Une manière de ridiculiser cette « royauté » juive ! C'est probablement dans cet esprit que Pilate présente Jésus aux Juifs (qui n'avaient pas assisté à la flagellation), avec ces mots devenus célèbres : « Voici l'homme ! » Ecce homo.

Jésus est certainement dans un état de choc, d'épuisement total. Décharné, hagard, couvert de lésions, tremblant de tous ces coups reçus, son corps n'est que douleur.

Pilate joue encore avec les chefs des Juifs, affirmant qu'il n'a aucune raison de condamner Jésus à mort. Les accusations et les cris redoublent : « Il s'est fait Fils de Dieu ». On ne cache plus les motifs religieux, à présent. Nouvelle entrevue entre Jésus et Pilate, qui commence à être inquiet : le romain est superstitieux. Sa femme a eu un rêve, et le lui a rapporté. Il demande à Jésus d'où il vient. Jésus ne répond pas. Pilate affirme son autorité sur Jésus. Jésus lui répond qu'il n'a de pouvoir que celui qui lui a été donné d'en-haut. Pilate semble perdre de son arrogance. Il veut faire relâcher Jésus.

Mais les chefs connaissent son talon d'Achille. « Si tu le relâches, tu n'es plus ami de César. Car celui qui se déclare se déclare contre César. » (Jn 19 :12). C'est là que Pilate « craque ». Autant il avait été arrogant, cynique, autant sur ce point-là, il cède. La raison, c'est l'affaire des boucliers. Pilate se savait fragilisé. Il avait essuyé un blâme. Il ne pouvait en risquer un second. Il aura beau se « laver les mains » pour dire qu'il n'est pas responsable de ce qui arrive désormais à Jésus, il a bel et bien cédé.

On approche de midi. Dans trois heures, on va commencer le sacrifice des agneaux de Pâque dans le temple. Voilà Jésus condamné, outragé, affaibli, mais debout. Il est « livré » par Pilate à ses soldats pour être crucifié.

Conclusion

Que tirer de cela ?

La radicalité du rejet de Jésus : La lumière est venue et les siens ne l'ont pas reçue. Il n'y a pas eu, simplement, une non-acceptation, une non-reconnaissance. Il y a du, carrément, une décision officielle, un jugement. Le rejet de Jésus a été radical. Jésus, au terme de ce procès, apparaît comme « le rejeté ». En même temps, on sait qu'il l'est injustement. La question est ouverte, au-delà du procès lui-même : pourquoi le Juste est-il ainsi traité comme un injuste ? La réponse, c'est le sens de la croix qui la donne. Il est le Juste qui meurt pour des injustes. Il est condamné, injustement, par les hommes, dans toute la force de leur refus. Mais ce faisant, il prend sur lui notre condamnation : il est le condamné à notre place.

La dimension juridique de la mort de Jésus : Dieu a voulu que la mort de Jésus soit le fruit d'une sentence judiciaire (et non un simple lynchage). Cela donne une dimension juridique à la mort de Jésus. On est obligé de s'interroger sur le bien-fondé de cette condamnation. Ce questionnement permet de discerner la portée juridique de la mort de Jésus : en acceptant la condamnation injuste que lui infligent les hommes, Jésus porte volontairement une autre condamnation, celle que méritent nos fautes. La condamnation de Jésus par les hommes donne aussi une toute autre dimension à la résurrection : Jésus est « justifié par l'Esprit » (1 Tm 3 :16), Dieu lui-même atteste la pleine justice de celui que les hommes ont condamné. Si Jésus avait été simplement lynché, sa résurrection n'aurait pas eu la même force, elle aurait été le secours de Dieu à une victime de la violence humaine. La présence de la dimension juridique au niveau des causes de la mort de Jésus permet de donner un sens plus fort à sa réhabilitation.

Le procès de Jésus est aussi une terrible dénonciation de l'injustice des hommes. Que se passe-t-il lorsque l'on se sert de la « justice » pour couvrir d'autres motifs, injustes ? Jésus, victime de l'injustice des hommes, est aussi une dénonciation souffrante de cette injustice. En contraste, on discerne la justice de Dieu : une justice qui est prête à faire grâce ; qui est prête à endosser pour faire grâce.

Ce que Jésus endosse : c'est un autre enseignement de ce « tourbillon » dans lequel Jésus est entraîné. Ce qui se passe sur la croix, spirituellement parlant, on peut l'imaginer, mais c'est difficile de le sonder. Par contre, dans cet enchaînement terrible de souffrances et de mépris, on discerne que Jésus a porté, lourd, terriblement lourd pour nous. Les évangiles ont beaucoup de mesure pour nous le dire : ils ne font pas dans l'excès à propos des souffrances subies par Jésus. C'est pour dire que ce n'est pas l'intensité des coups reçus qui a réalisé notre salut. C'est l'acceptation d'être là, comme celui qui se donne, qui endosse. En suivant Jésus dans ce parcours où il subit l'injustice, on discerne qu'il a enduré des abîmes de souffrances insoupçonnées pour nous.

le visage hideux du mal. Dans ce procès, se révèle le visage hideux du mal. On voit la haine de Satan contre Dieu, contre le salut, dans tout ce que Jésus endure. Il fallait probablement faire cette démonstration, et c'est une des raisons pour lesquelles Jésus subit tant de souffrances. On voit aussi le visage hideux du mal que nous commettons : jeux de pouvoirs, lâchetés, haine, moyens détournés, rivalités. Jésus est la victime de ces petites bassesses, aux conséquences réelles, concrètes, par rapport auxquelles on ne peut pas se « laver les mains. »

Qui a tué Jésus ? La question est lourde de conséquences historiques, elle a, malheureusement, justifié bien des actes antisémites, en faisant des Juifs les responsables de la condamnation et de la mort de Jésus. Beaucoup, en réaction, rejettent toute la responsabilité du côté des Romains. On assiste ainsi à des va-et-vient de l'un à l'autre. Les récits, en fait, soulignent la multiplicité des responsabilités et des comportements. La responsabilité de la mort de Jésus est composite. Les chefs des Juifs, les Romains, la foule manipulée, Hérode ont eu leur rôle. Des attitudes mauvaises interviennent : jalousie, haine, mépris, jeux politiques, petites lâchetés. Ce caractère composite renvoie à une réalité plus profonde : c'est l'humanité pécheresse tout entière qui est

responsable de la mort de Jésus, qui s'est donné à cause de nos péchés. Là aussi, le procès de Jésus et le déroulement des événements a valeur de signe qui renvoie au-delà de lui-même.

L'amour de Dieu a tout traversé. Le sens le plus profond vient lorsque l'on discerne que tout ce chemin de Jésus est le chemin de l'amour de Dieu pour nous. Voilà ce que le Seigneur a été prêt à endosser pour nous. C'est vrai en considérant Jésus, en tant que Dieu venant vers nous. C'est vrai, aussi, en pensant au Père, qui donne son Fils, son Unique. « Jésus mit le comble à son amour... » Il s'est dépouillé. Mais par amour. Pour dire la force de cet amour. Rien ne pourra nous en séparer.

Thierry Huser